

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE SAINTES**

**BUREAU COMMUNAUTAIRE  
Séance du 9 octobre 2023**

Date de convocation : mardi 3 octobre 2023

Délibération n° BC\_2023\_36  
Nomenclature : 8.7.1

Nombre de membres :

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 16

Ne prend pas part au vote : 0

**OBJET :** Adhésion à l'association Vélo & Territoires

Le 9 octobre 2023, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saintes, régulièrement convoqué à 14h00, s'est réuni salle de réunion n°3 du 1er étage au siège de la CDA de Saintes sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Eric PANNAUD, M. Francis GRELLIER, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Frédéric ROUAN, M. Fabrice BARUSSEAU, Mme Véronique CAMBON, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Jérôme GARDELLE, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Philippe CALLAUD, M. Pascal GILLARD, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, Mme Evelyne PARISI

Excusés :

M. Alexandre GRENOT, M. Philippe DELHOUME, M. Alain MARGAT

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc AUDOUIN

## RAPPORT

Le rapporteur rappelle que le vélo est un mode de transport alternatif à la voiture individuelle permettant à la fois de diminuer la congestion urbaine, d'augmenter le pouvoir d'achat des ménages, d'améliorer la condition physique et la santé des usagers, de réduire les émissions de gaz à effet de serre, d'améliorer la qualité de l'air et de redynamiser les bourgs et centre-ville.

Créé en 1999 par et pour les territoires, Vélo & Territoires est un réseau de près de 200 adhérents mobilisés dans une dynamique collégiale pour construire la France à vélo de 2030. L'association a pour mission de :

- Développer 100 000 km de maillage cyclable structurant supplémentaires,
- Achever les schémas vélo au profit de l'équilibre des territoires,
- Faire du vélo un outil de mobilité à part entière,
- Atteindre 12 % de part modale,
- Quadrupler les financements vélo,
- Porter la France au premier rang des destinations mondiales du tourisme à vélo.

En adhérant à l'Association Vélos et territoires, la Communauté d'agglomération participera à un réseau dynamique et reconnu et pourra accéder à une expertise sur le vélo.

En effet, les collectivités ou leurs groupements adhérents au réseau Vélo & Territoires bénéficient d'outils et de conseils pour développer les actions portées par les territoires.

Vélo & Territoires publie et relaie également des référentiels, guides, fiches-actions et valorise les expériences menées par les collectivités en France et en Europe.

Le coût d'adhésion à Vélo & Territoires pour une année est de 500 € + 0,005 centime par habitant soit 810 € par an pour 62 000 habitants. L'adhésion est valable pour une durée de 4 ans avec un principe de reconduction tacite.

**Après avoir entendu le rapporteur,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5211-10

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes annexés à l'arrêté préfectoral du 9 janvier 2023, et notamment l'article 6, I, 2°, c) relatif à l'Organisation de la Mobilité,

Vu la délibération n°2020-122 en date du 30 juillet 2020, transmise au contrôle de légalité le 6 août 2020, portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire notamment pour l'adhésion de la communauté d'agglomération de Saintes à des associations,

Considérant la volonté de la Communauté d'agglomération de Saintes de favoriser l'usage du vélo en cohérence avec la politique générale de transition écologique, et notamment le développement d'itinéraires cyclables et de services vélo sur son territoire,

Considérant qu'une adhésion à Vélo & Territoires permettrait à la Communauté d'Agglomération de Saintes d'appartenir à un réseau dynamique et reconnu et d'accéder à une expertise sur le vélo,

Considérant que l'adhésion annuelle à Vélo & Territoires est de 500 € + 0,005 centimes par habitant, soit 810 euros T.T.C pour 62 000 habitants,

Considérant que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024,

**Il est proposé au Bureau Communautaire :**

- **d'approuver** l'adhésion de la CDA de Saintes à l'association Vélo & Territoires pour 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et par voie de conséquence le versement de la cotisation de 810 € par an.
- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant en charge des Transports et de la Mobilité à signer tout document y afférent et à engager la dépense correspondante.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions par :

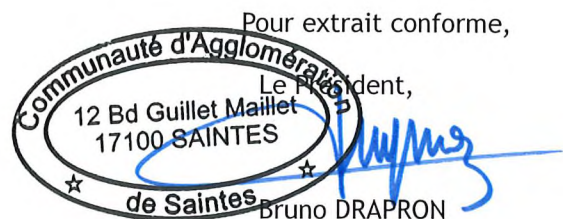
- 16 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance

Jean-Marc AUDOUIN

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
12 Bd Guillet Maillet  
17100 SAINTES  
de Saintes  
Bruno DRAPRON



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.